

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit : NEON AIR

Autres moyens d'identification : NEON AIR

N° de FDS – EA0087-F

Usage recommandé : Pelliculage d'engrais

Restrictions d'utilisation : Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Nom de la compagnie : INNOVAR AG
Adresse : 1201 6th Avenue West, Suite 302
Bradenton, Florida 34205 USA
Téléphone : +1 855 473-3632 (8 h - 17 h HNE)

Urgence : Appeler CHEMTREC (24 h)
É.-U./Canada 1 800 424-9300
Extérieur É.-U./Canada +1 703 527-3887 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

SGH - É.-U. – Classification

Grave affection oculaire/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2

Éléments sur l'étiquette

Symboles de danger



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Danger
Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut nuire au fœtus et à la fertilité.

Conseils de prudence

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage.

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

P264 – Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après la manipulation.

P280 – Porter un équipement de protection des yeux ou du visage, un équipement de protection et des vêtements de protection.

P302 – En cas de contact avec la peau : laver à grande eau.

Intervention :	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer à rincer. Obtenir immédiatement des soins médicaux ou consulter un médecin.
Stockage :	Stocker dans un lieu bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clé.
Élimination :	Éliminer le contenu ou le contenant dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément à tous les règlements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux applicables.
Dangers qui ne sont pas classés ailleurs	Aucun connu

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Le produit en question est un mélange :
Composition---Information sur les ingrédients

<u>Appellation chimique</u>	<u>Nom commun</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>
Triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique	NBPT	94317-64-3	20-40
Diméthylsulfoxyde	DMSO	67-68-5	40-70
N-cyanoguanidine	Dicyandiamide	461-58-5	10-30

Commentaires sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage selon le poids. Le pourcentage exact des composants est exclusif conformément à la norme 29 CFR 1910.1200(i). Les autres composants sont exclusifs, non dangereux ou leur concentration est inférieure aux limites à déclarer.

SECTION 4 : Premiers soins

Inhalation : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

Contact cutané : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou si l'irritation persiste,

obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieures et inférieures jusqu'à ce qu'il ne reste plus de produit. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion : Bien rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans obtenir les conseils du centre antipoison. En cas de vomissement spontané, abaisser la tête de la victime pour éviter que le contenu de l'estomac entre dans les poumons. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés : Risque de grave affection oculaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : Traiter les symptômes

SECTION 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique, mousse, eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau pour éteindre l'incendie, ce qui risque de propager le feu.

Dangers spécifiques : Les vapeurs libérées dans des conditions d'incendie peuvent être toxiques, irritantes et corrosives.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre et vapeurs irritantes.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Les pompiers devraient porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome pour se protéger des vapeurs pouvant être toxiques et irritantes. En cas d'incendie ou d'explosion, tenir les personnes inutiles à l'écart, isoler les lieux dangereux et y interdire l'accès au personnel qui n'est pas affecté aux urgences. Rester en amont du vent; ne pas entrer dans les espaces bas; aérer les espaces fermés avant d'y entrer.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection individuel. (voir Section 8)

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Ne pas vider dans les drains ou les eaux. Ne pas toucher à la matière déversée ni marcher sur celle-ci. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Ramasser avec du sable ou avec une autre matière absorbante non combustible, ou aspirer avec un aspirateur adéquat et placer dans des contenants étiquetés qui se ferment hermétiquement. Consulter immédiatement le superviseur environnemental.

Installations de décontamination recommandées : Douche oculaire et douche d'urgence.

SECTION 7 : Manutention et stockage

Précautions relatives à la sécurité de manutention : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Observer de bonnes habitudes d'hygiène industrielle. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Il faut absolument prévenir l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Prendre une douche avant de quitter les lieux de travail. Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités : Garder les contenants fermés hermétiquement et dans un lieu bien ventilé. Température de stockage à long terme : > 100 °F (36 °C). Le stockage à long terme des contenants ouverts peut nuire à l'efficacité des produits renfermant du triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique. Stocker conformément à tous les règlements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux applicables.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

US OSHA Tableau Z-1 – Limites pour les contaminants dans l'air (29 CFR 1910.1000)

Substance	PEL-TWA (8 h)	PEL-STEL (15 min)
Triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique (94317-64-3)	Pas établie	Pas établie
Diméthylsulfoxyde (67-68-5)	Pas établie	Pas établie
Dicyandiamide (461-58-5)	Pas établie	Pas établie

ACGIH Limites maximales

Substance	TLV-TWA (8 h)	TLV-STEL (15 min)
Triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique (94317-64-3)	Pas établie	Pas établie
Diméthylsulfoxyde (67-68-5)	Pas établie	Pas établie
Dicyandiamide (461-58-5)	Pas établie	Pas établie

Autres limites d'exposition :

Diméthylsulfoxyde :
8 h (AIHA WEEL-TWA) : 250 ppm

(AIHA : American Industrial Hygiene Association
WEEL : Niveaux d'exposition dans l'environnement des lieux de travail

TWA : Moyenne pondérée dans le temps)

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser une ventilation locale, comme il est recommandé par le personnel responsable de la santé et la sécurité sur les lieux, pour répondre aux besoins locaux.

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux ou du visage : Utiliser des lunettes de protection avec écran latéral.

Protection de la peau et des mains :	Des chemises à manches longues, des pantalons, des gants (par ex. en polyéthylène/éthylène alcool de vinyle) et des bottes sont recommandés. Des combinaisons étanches sont recommandées s'il existe un risque important de contact cutané.
Protection respiratoire :	Respirateur contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH, appareil respiratoire autonome ou appareil de protection respiratoire à adduction d'air.
Autres :	Combinaisons, tablier et autre vêtement de protection.
Danger thermique :	Pas disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	
État physique :	Liquide
Couleur :	Rouge foncé
Odeur :	Ammoniac
Seuil de l'odeur :	Pas disponible
pH (5 % dans l'eau déionisée) :	7,0-10,0
Point de fusion/de congélation :	Pas disponible
Point de fusion/d'ébullition initial :	Pas disponible
Point d'éclair :	94 °C (201,2 °F)
Autres renseignements – inflammabilité	Pas disponible
Taux d'évaporation :	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosibilité	Pas disponibles
Pression de vapeur :	Pas disponible
Densité de vapeur :	Pas disponible
Densité relative :	1,15 à 20 °C (68 °F)
Solubilité (eau, autre) :	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
Température de décomposition:	Aucune décomposition thermique n'est prévue si le produit est stocké et manipulé correctement.
Viscosité :	Pas disponible
Autres renseignements	
Densité en vrac :	Pas disponible
COV (% selon le poids) :	Pas disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :	Le produit est stable et il n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique :	Le produit devrait être stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
Risque de réactions dangereuses :	Ne devrait pas causer des réactions dangereuses.

- Conditions à éviter :** Chaleur, étincelles, autres sources d'inflammation et températures extrêmes.
- Matières incompatibles :** Agents réducteurs et oxydants forts. Acides
- Produits de décomposition dangereux :** Le produit contient des composants qui pourraient se décomposer et libérer : méthane, formaldéhyde, eau, bis(méthylthio)méthane, disulfure de diméthyle, sulfone de diméthyle, sulfure de diméthyle, dioxyde de soufre, oxydes de carbone, azote, soufre et autres composés.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

- Inhalation :** Oui. Risque de causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
- Ingestion :** Oui. Risque de causer une irritation du tube digestif.
- Peau :** Oui. Risque d'absorption et de contact cutané.
- Yeux :** Oui. Risque d'une grave affection oculaire.

Symptômes correspondants aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Risque de causer une grave affection oculaire. Risque de causer une irritation du nez et de la gorge en cas d'inhalation. Risque d'une sensibilisation cutanée (réaction allergique). L'inhalation peut provoquer un étourdissement, une nausée, une perte de conscience et d'autres effets narcotiques.

Toxicité aiguë :

Composants

Triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)

DL50 (orale, rat)	>2 823 mg/kg
DL50 (cutanée, rat)	>2 000 mg/kg
DSENO (rat)	445 mg/kg, 1 jour

Corrosion/irritation cutanée	Risque de causer une irritation.
Grave affection oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation respiratoire	Pas classé
Sensibilisation cutanée	Pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	Pas classé
Cancérogénicité	Pas classé
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour organe cible, exposition unique	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, expositions répétées	Pas classé
Danger d'inhalation	Pas classé
Effets chroniques	L'exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Autres renseignements	Les symptômes peuvent être retardés.

Diméthylsulfoxyde (CAS 67-68-5)

DL50 (orale, rat mâle)	14 500 mg/kg
DL50 (peau, lapin)	5 000 mg/kg
DL50 (inhalation gaz, rat)	40 250 ppm

Corrosion/irritation cutanée	Pas classé
Grave affection oculaire	Pas classé
Sensibilisation respiratoire	Pas classé
Sensibilisation cutanée	Pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	Pas classé
Cancérogénicité	Pas classé
Toxicité pour la reproduction	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, exposition unique	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, expositions répétées	Pas classé
Danger d'inhalation	Pas classé
Effets chroniques	Pas classé.
Autres renseignements	Sans objet

Dicyandiamide (CAS 461-58-5)

DL50 (orale, rat/adulte)	>10 000 mg/kg
DL50 (cutanée, lapin/adulte)	>2 000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée	Pas classé
Grave affection oculaire	Pas classé
Sensibilisation respiratoire	Pas classé
Sensibilisation cutanée	Pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	Pas classé
Cancérogénicité	Pas classé
Toxicité pour la reproduction	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, exposition unique	Pas classé
Toxicité spécifique pour organe cible, expositions répétées	Pas classé
Danger d'inhalation	Pas classé
Effets chroniques	Pas classé
Autres renseignements	Sans objet

SECTION 12 : Données écologiques

Écotoxicité

Données sur le mélange : Pas disponibles

Informations sur les ingrédients :

Triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique	
CL50, crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>)	1 140 mg/l
CE50, 48 h, cladocère (<i>Daphnia magna</i>)	290 mg/l
CE50 Algue (<i>Selenastrum capricornutum</i>)	280 mg/l
Diméthylsulfoxyde	
CL50, truite arc-en-ciel, 96 h	35 000 mg/l
CE50, cladocère (<i>Daphnia pulex</i>)	27 500 mg/l
CE50, algue (<i>Lepomis macrochirus</i>) 96 h	>400 000 mg/l
N-Cyanoguanidine	
CL50, truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	7 700 mg/l

CE50, 48 h, Daphnia magna	3 177 mg/
Persistence et dégradation	Données pas disponibles
Potentiel de bioaccumulation	Données pas disponibles
Mobilité dans le sol	Données pas disponibles
Mobilité en général	Données pas disponibles
Autres effets néfastes	Données pas disponibles

SECTION 13 : Données sur l'élimination

Élimination :	Éviter que la matière s'infilte dans les égouts ou les alimentations en eau. Éliminer conformément à tous les règlements applicables. Éliminer conformément aux règlements actuels applicables et aux caractéristiques de la matière au moment de l'élimination. Étant donné que les contenants vidés peuvent renfermer des résidus du produit, observer les mises en garde sur l'étiquette même si le contenant est vide.
----------------------	--

SECTION 14 : Informations relatives au transport

US DOT : Pas réglementé comme une marchandise dangereuse
OMI/IMDG : Pas réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG Polluant marin : Non
TMD : Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

Règlements américains

Le produit en question est un « produit chimique dangereux » conformément à la norme sur la communication des dangers de l'OSHA; 29 CFR 1910.1200.

Le triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique (NBPT) est assujéti à la Significant New Use Rule (SNUR) conformément à la norme 40 CFR 721.6090.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpart D)

Le triamide n-(n-butyl)-thiophosphorique (NBPT) CAS 94317-64-3 1 % Avis d'exportation unique seulement

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) Pas répertorié

OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1050) Pas répertorié

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse :	Non
SARA 311/312 Produit chimique dangereux :	Oui
SARA 313 (déclaration TRI) :	Non

Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List : Pas réglementé

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) : Pas réglementé

Safe Drinking Water Act : Pas réglementé

É.-U. – Règlement des États

Californie, Proposition 65 – Le produit en question ne contient aucun composant chimique reconnu par l'État de la Californie comme étant cancérigène, comme causant des déficiences congénitales ou comme ayant d'autres effets sur la reproduction.

New Jersey – Composants Right To Know : Diméthylsulfoxyde CAS 67-68-5
Cyanoguanidine CAS 461-58-5

Pennsylvanie – Composants Right to Know : Cyanoguanidine CAS 461-58-5

Règlements canadiens

Loi réglementant certaines drogues et autres substances Pas réglementé
Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée (CEPA 1999, Annexe 3) Pas répertorié
Règlement sur les précurseurs Pas réglementé

INVENTAIRES

Canada Liste intérieure des substances (LIS) Tous les composants sont dans l'inventaire.
É.-U. Inventaire Toxic Substances Control Act (TSCA) Tous les composants sont dans l'inventaire.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 7-16-18

AVIS : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE SONT BASÉS SUR DES DONNÉES EXACTES À LA DATE DE PRÉPARATION DE LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ. LA COMPAGNIE NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES PRÉSENTES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. DE PLUS, LA COMPAGNIE NE SOUS-ENTEND PAS OU N'AUTORISE PAS L'UTILISATION D'UNE INVENTION BREVETÉE SANS AVOIR UNE LICENCE. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SONT JUGÉS DIGNES DE FOI, MAIS RIEN NE GARANTIT QU'ILS PROVIENNENT DE LA COMPAGNIE EN QUESTION. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SONT OFFERTS SEULEMENT POUR CONSIDÉRATION. IL EST RECOMMANDÉ QUE LES DESTINATAIRES S'ASSURENT QUE LES RENSEIGNEMENTS SONT ACTUELS ET ADÉQUATS POUR LEURS BESOINS. ÉTANT DONNÉ QUE LE PRODUIT PEUT ÊTRE UTILISÉ DE PLUSIEURS FAÇONS ET PARCE QU'IL EXISTE UN RISQUE D'INTERACTION AVEC DES VARIABLES HORS DU CONTRÔLE DU FOURNISSEUR OU INCONNUES DE CELUI-CI, LE FOURNISSEUR N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX PERTES OU AUX DOMMAGES DÉCOULANT DE LA MANUTENTION ET DE L'UTILISATION DU PRODUIT. LES ACHETEURS ET LES UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION, AU STOCKAGE ET À LA MANIPULATION DU PRODUIT CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, LOCAUX ET INTERNATIONAUX APPLICABLES.